

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 18/486 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA CESSION DE LA PARCELLE AE31 SITUEE DANS  
LA CONCESSION AEROPORTUAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE  
DE LUCCIANA**

**SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre-José FILIPPETTI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène PADOVANI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Danielle ANTONINI à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI  
Mme Valérie BOZZI à M. François-Xavier CECCOLI  
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI  
Mme Mattea CASALTA à M. Joseph PUCCI  
M. Romain COLONNA à M. Marcel CESARI  
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paola MOSCA  
Mme Muriel FAGNI à Mme Véronique ARRIGHI  
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI  
Mme Laura FURIOLI à Mme Fabienne GIOVANNINI  
Mme Julie GUISEPPI à M. Hyacinthe VANNI  
M. Paul LEONETTI à M. Michel GIRASCHI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. Julien PAOLINI à M. Paulu Santu PARIGI  
Mme Laura Maria POLI à Mme Pascale SIMONI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET  
Mme Rosa PROSPERI à M. Jean-Guy TALAMONI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Marie SIMEONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI  
Mme Julia TIBERI à Mme Jeanne STROMBONI

M. Petr'Antone TOMASI à Mme Juliette PONZEVERA

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Christelle COMBETTE, Pierre GHIONGA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Anne PIERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment l'article L. 1311-13,
- VU** le courrier de M. GUIDONI gérant de la société G.F.A. « FRATACCI » du 24 janvier 2018 sollicitant l'acquisition de la parcelle AE31 située dans la concession aéroportuaire de Bastia-Poretta,
- VU** le courrier de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse du 28 mai 2018 acceptant le principe de la vente au profit de la Société G.F.A. « FRATACCI »,
- VU** l'évaluation de France Domaine du 23 octobre 2018 portant sur la parcelle AE31 située dans la concession aéroportuaire,
- VU** le courriel de M. GUIDONI du 4 septembre 2018 acceptant l'offre de l'administration,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la cession de la parcelle agricole AE 31, située dans la concession aéroportuaire, en faveur de la société G.F.A. « FRATACCI » au prix conforme à l'évaluation de France Domaine, à savoir 1 092 euros. Celle-ci étant située entre les parcelles de ladite société, elle ne comporte aucun intérêt pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère Exécutive, spécialement habilitée aux termes d'une délibération de l'Assemblée de Corse

n° 18/191 AC du 28 juin 2018, à signer l'acte en la forme administrative.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 décembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI